



COMITE NATIONAL DE SUIVI DE L'ACCORD FORMATION

Réunion du 1^{er} mars 2011

Compte rendu de la délégation CGT

Cette réunion devait initialement se tenir le 10 février, elle a été reportée au 1^{er} mars.

Cette réunion était présidée par M. Thierry PUYDOYEUX, nouveau responsable à la DRH Métiers/Développement.

Étaient présent à cette réunion pour les Organisations Syndicales : CGT, UNSA, FO, CFE-CGC et CFTC.

Absent : SUD Rail qui avait fait savoir que ses priorités étaient ailleurs en cette période d'élections professionnelles.

La délégation CGT étaient composée de : Cédric GODEVIN, Marc LECOMTE, Bernard MOGLIA et Xavier PORTAL.

Trois sujets étaient à l'ordre du jour de cette réunion :

- Le renouvellement du titre ferroviaire d'agent de conduite,
- La situation concernant l'examen d'accès à la Qualification E, et les entrées en formation des agents,
- Les thématiques et méthodologie du REX de l'Accord 2008.

Notre délégation a lu une déclaration en lien avec les sujets de l'ordre du jour (en annexe). La CFE-CGC en a fait une sur le paiement de certaines indemnités, ce qui est apparemment sa seule priorité depuis plusieurs réunions des Comités de Suivi de l'Accord.

LE RENOUVELLEMENT DU TITRE FERROVIAIRE D'AGENT DE CONDUITE :

Le dossier a été présenté, lors de ce comité de suivi, afin de faire reconnaître les différents titres de conducteur auprès de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP). Conformément aux dispositions de l'accord formation, les OS signataires étaient appelées à donner un avis sur ce dossier. La délégation CGT a émis un avis négatif. En effet, la direction exclut, de fait, les conducteurs de TRAM-TRAIN (CRTT), prétextant que le dossier doit être simple et compréhensible par tous, mais en réalité cela revient à nier l'existence d'une véritable compétence professionnelle nécessaire pour exercer le métier de CRTT.

Dans un contexte où l'entreprise fait du tram-train une voie de développement importante pour le captage de nouveaux trafics, c'est une erreur stratégique de la part du domaine traction de ne pas faire reconnaître les CRTT par un titre professionnel.

De plus, la direction ne semble pas intégrer les dispositions nouvelles d'habilitation liées à la mise en place de la licence européenne de conducteur. La direction, en séance, compte sur un hypothétique agrément afin d'avoir la possibilité d'obtenir le droit d'habiliter et de réhabiliter les conducteurs en délivrant la licence. Pour la CGT, cette possibilité est fortement remise en cause à la lecture de la transcription de la directive européenne sur la certification des conducteurs.

Au regard de ces éléments, la CGT considère que le dossier n'est pas clos et il fera l'objet d'une intervention lors de la prochaine CPCMT spéciale formation.

L'EXAMEN D'ACCES A LA QUALIFICATION E

Alors que la Direction aurait souhaité limiter les débats autour des taux de reçus aux examens ouverts en 2009 et des résultats des sélections 2010, notre Délégation a souhaité élargir le débat, autour de nos propos tenus dans la déclaration liminaire. Nous avons réaffirmé notre exigence que soit offerte une promotion interne accessible à tous avec un dispositif d'acquisitions professionnelles adapté. Nous avons aussi rappelé notre exigence de mesures pour améliorer l'organisation et le déroulement des épreuves ainsi que plus de transparence et d'équité. Le débat a eu lieu autour d'un meilleur équilibre à trouver entre les épreuves de management et les épreuves techniques, le management étant de plus en plus mis en avant. Malgré de longs échanges, force est de reconnaître que même si la Direction a semblé être à l'écoute, aucune réponse concrète à nos propos, tant dans la déclaration qu'au cours du débat, n'a été apportée. TOUTEFOIS, la Direction a acté, dans le cadre de la renégociation de l'Accord, la tenue de bilatérales sur ce sujet.

Vous trouverez les tableaux de résultats aux épreuves dans les documents que la Direction doit transmettre avec son compte rendu de cette réunion aux membres des Comités de suivi régionaux.

LE REX DE L'ACCORD

Sur ce dossier, la Direction fait comme bon lui semble. La méthodologie a été arrêtée par elle seule, en amont de cette réunion, les questionnaires adressés aux COFO et aux responsables des Centres de Formation ont été élaborés sans la moindre concertation au Comité de suivi national. La Direction a recruté une chargée de mission pour travailler sur ce REX, une salariée recrutée en CDD.

Un calendrier de principe a été arrêté sur les échanges à avoir avec les OS : Des bilatérales auront lieu à partir du mois de mai, une première table ronde se tiendra fin juin-début juillet. La délégation CGT a demandé qu'à cette occasion une 1^{ère} version du texte soit présentée.

Le REX sera restitué par la Direction au Comité national de suivi du 26 avril. Faites remonter, d'ici là, au pôle Emploi/Formation de la Fédération toutes vos remarques et observations sur l'application de l'Accord dans vos Régions.

Montreuil, le 13 avril 2011